

- 4 MARS 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Service Courrier

L'an deux mil seize, le 25 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires .**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA Josette BESSE à Christine DEL PIE, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, André HELLE à Robert NATALE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Pierre OSER à Marielle BANDELIER, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Judi 18 février	Judi 18 février	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Sophie GUYON est désignée.

2016-02-05 Débat d'Orientation Budgétaire- Service Assainissement Non Collectif
Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Situation

Le SPANC de la CCST est entré en activité le 1^{er} janvier 2009.

Afin de mutualiser les moyens, le SPANC est associé au service assainissement collectif. Cette mutualisation se répartit sur un poste de technicien assainissement.

Bilan 2015

Le SPANC a réalisé :

- 11 certificats d'urbanisme,
- 15 permis de construire,
- 36 contrôles suite à travaux,
- 68 diagnostics d'installations existantes.

L'essentiel des diagnostics a été réalisé sur les communes de la Suarcine et de la Vendeline.

En termes d'entretien des systèmes, 38 vidanges ont été programmées avec les particuliers. Ce nombre est stable par rapport à 2015.

Objectifs 2016

L'année 2016 sera basée principalement sur la poursuite des contrôles de l'existant sur les zones difficilement raccordables des communes majoritairement en assainissement collectif, avec l'ordre de priorité suivant :

- Faverois,
- Delle – Joncherey,
- Grandvillars,
- Beaucourt.

Dans le cadre de la démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs sur le plateau de Croix (3 000 euros d'aide par dispositif réhabilité), une démarche similaire est en cours de développement sur la Suarcine et la Vendeline. La demande a été transmise fin 2015 à l'Agence de l'Eau. Le retour positif de l'agence permettrait d'aider financièrement à la réhabilitation de 165 dispositifs.

La démarche de réhabilitation sur le plateau de Croix a permis la remise aux normes de 27 dispositifs sur 52. La démarche s'arrêtant fin 2016, une dizaine de réhabilitation devrait encore voir le jour.

Dépenses 2016

Le reversement au budget général de la CCST qui contribue à la rémunération du technicien (1/4 temps). Une somme de 7 700 euros est affectée pour 2016.

Une somme de 10 000 euros est affectée pour l'entretien de système d'assainissement autonome, sur demande des particuliers. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en recette (remboursement du coût par les particuliers demandeurs).

Une somme de 80 000 euros est affectée pour le reversement des subventions aux particuliers dans le cadre du projet de réhabilitation. Une somme équivalente est inscrite en recette (soutien financier reçu de l'Agence de l'eau).

Une somme de 200 euros est affectée pour les ANV.

Recettes 2016

Dans le cadre du projet de réhabilitation, l'aide au suivi technique et administratif est allouée à la CCST pour chaque dispositif réhabilité (250 euros par dispositif), en plus de l'aide aux particuliers. Une somme de 3 000 euros est inscrite.

L'objectif sur 2016 est de 100 contrôles.

Il est proposé de maintenir la tarification, dans un objectif d'équité :

- 63.51 euros HT (67 euros TTC) pour un contrôle de l'existant
- 127.01 euros HT (134 euros TTC) pour un diagnostic d'installation neuve,
- 20 euros HT pour frais de gestion de l'entretien.

Ce qui permettra de procurer une recette hors taxe de 7 000 euros.

Une somme de 10 000 euros est affectée pour le remboursement des particuliers à l'entretien de système d'assainissement autonome. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en dépense (paiement du vidangeur).

Un déficit de 1 900 euros est cumulé en fin de budget 2015.

Soit un total en dépenses et recettes de fonctionnement de 100 000 euros HT.

Grande lignes du BP 2016 sur une année civile

Les grandes lignes du budget 2016 se ventilent de la manière suivante :

En fonctionnement

En dépenses :

Charges à caractère général


- poste technicien	7 700 €
- entretien des systèmes d'assainissement	10 000 €
- soutien des particuliers à la réhabilitation	80 000 €
- dépenses imprévues/admissions non-valeur	400 €

Déficit 2015 -1 900 €

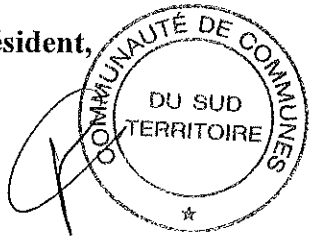
En recettes :

Aide Agence de l'eau réhabilitation	83 000 €
Recettes (paiement des contrôles)	7 000 €
Paiement de l'entretien par les particuliers	10 000 €

Le budget de fonctionnement s'équilibrerait à 100 000 euros.

 **A noter, que dans le cadre du nouveau programme de l'Agence de l'eau, la prime pour contrôle (30, puis 10 euros) du SPANC est arrêtée à compter du 1^{er} janvier 2016.**

Après en avoir débattu au sein du Conseil communautaire.
Le Président prend acte de la réalisation du Débat d'orientation Budgétaire 2016.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 04 MARS 2016 Et publication ou notification le 04 MARS 2016</p> <p>Le Président,</p> <p>Le Vice-Président Pierre OSEN</p>	<p>Le Président,</p>  <p>Le Vice-Président Pierre OSEN</p> <p>PRÉFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT</p> <p>- 4 MARS 2016</p> <p>Service Courrier</p>
--	---